



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
ⴰⵔⵓⵏⵉ ⴰⵎⵓⵏⵉⵙⵜ ⴰⵏⵉⵎⵓⵏⵉⵙⵜ ⴰⵏⵉⵎⵓⵏⵉⵙⵜ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Attribution par le CSCA de l'autorisation de commercialisation du bouquet à accès conditionnel "Canal+" en faveur de la société "Canal Overseas Maroc".

[A](#) [1] [^A](#) [1]

Attribution par le CSCA de l'autorisation de commercialisation du bouquet à accès conditionnel "Canal+" en faveur de la société "Canal Overseas Maroc".

04 avr 2009

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle -CSCA- a décidé lors de sa plénière du 23 mars 2009, d'accorder à la société CANAL OVERSEAS MAROC l'autorisation de commercialiser sur le territoire marocain le service de communication audiovisuelle à accès conditionnel, désigné par le nom commercial «Bouquet CANAL +».

Accordée pour une période d'une année, renouvelable deux fois, ladite autorisation porte sur un bouquet composé de différentes chaînes télévisuelles internationales, et détermine, de manière précise, les conditions d'exploitation dudit bouquet.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>